



Récapitulatif des Bulletins officiels :

Semaine 50

8 au 12 décembre 2025

COMMISSION DES COMPETITIONS

SENIORS

Ces décisions peuvent être frappées d'appel devant la COMMISSION GENERALE D'APPEL du DISTRICT. Il doit être interjeté par Lettre Recommandée, soit par télécopie ou par courrier électronique (avec accusé de réception) obligatoirement avec en tête du club, dans un délai de 7 jours, à compter de la date de parution sur le Bulletin Officiel. Le droit de constitution et d'instruction du dossier, sera directement débité sur le compte du club.

Réunion du lundi 8 décembre 2025

Présents : M GILLES (Président), Mr CHAUMARD, Mme GUEGAN, Mme NICOLAS

Excusés :

SECTEUR CHAMPIONNAT

D1 :

- Le match n°53965756 : RCB. Bollène – Monteux non joué le 07/12 devra se jouer le 21/12 à 15h.

D2 :

- Le match n°53889017 : MJCV. Bollène – US. Planaise non joué le 07/12 devra se jouer le 21/12 à 15h.
- Le match n°53889026 : Pertuis – Caderousse du 14/12 se jouera à 15h.
- Le match n°54034597 : US. Avignon – SDE. Pernes du 14/12 est avancé au Samedi 13/12 à 18h45.

D3 :

- Le match n°53967294 : RC. Bollène – Mornas/Mondragon non joué le 07/12 devra se jouer le 04/01 à 15h.

D4 :

- Le match n°53968982 : Camaret – Nyons non joué le 07/12 devra se jouer le 21/12 à 15h.
- Le match n°53969825 : Comète Sarrians – Mistral Académie non joué le 07/12. Dossier transmis à la CSR (Commission Statuts et Règlements) pour suite à donner.



SECTEUR COUPE

Coupe Grand Vaucluse :

- Le match n°55221944 : FCME – US. Autre Provence du 21/12 est avancé au samedi 20/12 à 18h.
- Le match n°55221943 : Gadagne – Sorgues non joué le 03/12 devra se jouer le 21/12 à 15h.

COMMISSION DES JEUNES

Ces décisions peuvent être frappées d'appel devant la COMMISSION GENERALE D'APPEL du DISTRICT. Il doit être interjeté par Lettre Recommandée, soit par télécopie ou par courrier électronique (avec accusé de réception) obligatoirement avec en tête du club, dans un délai de 7 jours, à compter de la date de parution sur le Bulletin Officiel. Le droit de constitution et d'instruction du dossier, sera directement débité sur le compte du club.

Réunion du mardi 09 décembre 2025

Présents : Mme. Nicolas Aline (Présidente) ; Mr. Abeille Georges ; Mr. Poli Jean-Marie

Excusés : Mr. Bochet Michel

SECTEUR CHAMPIONNAT

U15 - D1 :

- Le match n°54823204 : Morières ACS. – Vedene le Pontet se jouera le 17/12 à 16h.

U15 – Brassage :

Poule A :

- Le match n°54805320 : RCB. Bollène – Mondragon/Mornas se jouera le 17/12 à 15h.
- Le match n°54805321 : MJCV – Caderousse US. Se jouera le 17/12 à 15h.

U17 D1 :

- Le match n°54630146 : Ent. FAVD/USPO – Dentelles FC se jouera le 21/12.

U17 D2 :

Poule A :

- Le match n°54757128 : US. Sérignan – AS. Piolenc se jouera le 4/01/2026.

U19 :

Accession :

- Le match n°55203639 : ACA – RCB. Bollène se jouera le 20/12.

Classique :

- Le club de Barbentane est forfait général.

COMMISSION DU DÉVELOPPEMENT DU FOOTBALL FÉMININ ET DE LA FÉMINISATION

2025-2026

Ces décisions peuvent être frappées d'appel devant la COMMISSION GENERALE D'APPEL du DISTRICT.

Il doit être interjeté par Lettre Recommandée, soit par télécopie ou par courrier électronique (avec accusé de réception) obligatoirement avec en tête du club, dans un délai de 7 jours, à compter de la date de parution sur le Bulletin Officiel. Le droit de constitution et d'instruction du dossier, sera directement débité sur le compte du club.

Réunion du mardi 9 DECEMBRE 2025

Présents : M.BES, M. D'ASCANIO, M. PEGAS, M. ZANDOMENEGHI, M. LE GALL, MME. BOUCHERON

Excusés : M. VIDAL, Mme NOVELLI, Mme DOSSARD (Président),

CORRESPONDANCE

SECTEUR CHAMPIONNATS

CHAMPIONNAT SENIORS F A 11 INTERDISTRICT

- **Le match n°55216499** : VENTOUX - ST VICTORET interdistrict P. Basse se jouera le 22 février 2026 ;

CHAMPIONNAT SENIORS F A 8

- **Le match n°55150827** : VENTOUX 2 - BONNIEUX F. à 8 se jouera le 18 janvier 2026 ;

MATCH DU 16/11 NON-JOUE POUR INTEMPERIES SE JOUERONT LE 21/12

- LMDV-FCME (21/12)
- LMDV-ASV (21/12)
- TRAVAILLAN-MALAUCE (18/01)

FOOT PLAISIR A 8

1 ERE JOURNEE: ANNULEE

2EME JOURNEE: 30 NOVEMBRE 2025

3EME JOURNEE : 14 DECEMBRE 2025

4EME JOURNEE : 18 JANVIER 2026

5EME JOURNEE : 15 FEVRIER 2026

6EME JOURNEE : 29 MARS 2026

7EME JOURNEE : 12 avril 2026

8EME JOURNEE : 8 MAI 2026

Merci d'envoyer un mail à la commission féminine si cette compétition vous intéresse afin que nous puissions organiser cette compétition PLAISIR.

RAPPEL : les matchs peuvent se jouer du vendredi soir au dimanche soir avec possibilité de plateaux.

FOOT PLAISIR A 11 POUR LES EQUIPES A 8

- Le match n°55106270 : BONNIEUX - CALAVON F. à 11 plaisir se jouera le 22 février 2026.

1 ERE JOURNEE : 09 NOVEMBRE 2026

2EME JOURNEE : 21 DECEMBRE 2026

3EME JOURNEE : 18 JANVIER 2026

4EME JOURNEE : 15 FEVRIER 2026

5EME JOURNEE : 01 MARS 2026

6EME : 29 MARS 2026

7EME : 12 AVRIL 2026

Equipes engagées :

VEDENE / AUBUNE 2/ BONNIEUX/ LES MINOTS/ BARBENTANE/ VENTOUX SUD/ CALAVON/ GADAGNE.

Les matchs se joueront à 10H30 le dimanche ou possibilité de modification sous condition mail de prévenance des deux clubs au district ou footclub.

UTILISATION FMI.

Match modifiable et annulable avant le mardi soir précédent le match.

CALENDRIER DISPONIBLE FIN DE SEMAINE SUR FOOTCLUBS

CHAMPIONNAT U18F A 11

FUTSAL FEMININ

CHAMPIONNAT U18F A 8

CHAMPIONNAT U15 F A 11

FUTSAL FEMININ

CHAMPIONNAT U15 F A 8

CHAMPIONNAT U13F A 8

FESTIFOOT

Merci de nous indiquer par mail si vous ne souhaitez pas participer cette année.

1^{er} TOUR : 31 JANVIER 2026

FOOT ANIMATION U6F A U11F

L'autorisation parentale ne sera pas acceptée sur les plateaux FEMININ, merci de venir avec les joueuses avec des licences pour la saison 25-26.

Organisation plateau U6/U9F le matin : nous recherchons un club volontaire pour accueillir un plateau le samedi matin 13 décembre.

Organisation plateau U10/U11F l'après-midi : nous recherchons un club volontaire pour accueillir un plateau le samedi après-midi 13 décembre.

SECTEUR COUPES

COUPE U15 F A 8

COMMISSION DES ARBITRES

PROCÈS-VERBAL N°12

Les décisions administratives portant sur un arbitre de District peuvent être frappées d'appel devant la COMMISSION GENERALE D'APPEL du DISTRICT. Les décisions administratives portant sur un arbitre de Ligue peuvent être frappées d'appel devant la COMMISSION D'APPEL de la LIGUE.

Les décisions administratives portant sur un arbitre Fédéral peuvent être frappées d'appel devant la COMMISSION SUPERIEURE D'APPEL. L'appel doit être interjeté par Lettre Recommandée, soit par télécopie ou par courrier électronique (avec accusé de réception) obligatoirement avec en tête du club, dans un délai de 7 jours, à compter de la date de parution sur le Bulletin Officiel.

Le droit de constitution et d'instruction du dossier, sera directement débité sur le compte du club. Les contestations des décisions concernant les réserves techniques relatives à l'application des lois du jeu, prises par la Commission sont examinées par la Section Lois du Jeu de la Commission Régionale de l'Arbitrage.

Les autres décisions des C.R.A. et C.D.A. sont insusceptibles d'appel et sont contestables devant les juridictions administratives conformément aux dispositions du Code du Sport. En effet, ces décisions sont susceptibles de recours devant les juridictions administratives dans un délai d'un mois à compter de sa notification. La recevabilité de ce recours contentieux est toutefois soumise à la saisine préalable et obligatoire de la Conférence des Conciliateurs de CNOSF dans le délai de 15 jours suivant la notification de la décision, dans le respect des dispositions des articles L.141- 4 et R.141.5 et suivants du Code du Sport

Réunion du Bureau

Mardi 10 décembre 2025 à 18h30

Présents : Gérald BETTANCOURT (Président), Mme Nathalie GUELEN, Claude TELLENE, Jérôme FABRE, Claude MICHEL;

Assistent : Adil MOURABIT (CTDA), Bernard ALLIO (CD).

- **Remontées du Comité Directeur**

Validation des arbitres stagiaires issus de la formation initiale (FIA).

Validation des candidatures des tuteurs proposées par la Commission Départementale d'Arbitrage (CDA), les propositions soumises ont reçu un avis favorable.

Retour positif concernant l'usage des caméras GoPro lors des rencontres, les premiers retours confirment l'intérêt du dispositif.

- **Souhait de bon rétablissement**

La CDA adresse ses vœux de rétablissement à M. ROUIRE Emile et lui souhaite un retour rapide sur les terrains.

- **Observation catégorie Assistant D2**

Philippe RINGENBACH est désigné en tant que nouvel observateur pour la catégorie Assistant D2.

- **Carton vert**

Le dispositif Carton Vert sera mis en place à compter du 1er janvier 2026 sur les rencontres U13 à 11, U19 Accession et U15F à 11, à l'issue des brassages.

Il vise à valoriser les comportements respectueux et exemplaires observés au cours des rencontres.

La mise en œuvre relève du club accueillant. Deux observateurs neutres sont désignés afin d'identifier les joueurs présentant des attitudes positives. Ils doivent être en nombre équivalent par équipe et restent extérieurs au groupe observé.

Modalités à l'issue de la rencontre :

- Désignation du ou des joueurs récompensés ;
- Remise du carton vert (vestiaire ou terrain) en présence des acteurs du match ;
- Mention du motif de la distinction selon les valeurs « PRETS » ;
- Mise à jour d'un classement par équipe en fin de championnat.

Attribution maximale par rencontre :

- 2 cartons attribués par les observateurs (un par équipe au maximum),
- 1 carton attribué par l'arbitre.

L'attribution reste facultative et repose exclusivement sur l'observation de comportements exemplaires.

L'officiel de la rencontre consigne enfin les informations sur la FMI, incluant le bénéficiaire et la valeur associée.

- **Manquements**

XXXX XXXX – Arbitre District 4

Cet arbitre a informé la CDA être indisponible pour sa désignation du 30/11/2025 pour motif « problème de voiture ».

A ce jour, la CDA n'a pas reçu de justificatif.

En conséquence de quoi, la Commission Restreinte de la CDA décide :

- D'infliger à Monsieur XXXX XXXX, une sanction de non-désignation pour une période de 7 jours commençant à courir à compter du lundi 5 janvier 2026 à 0 heures pour se terminer le dimanche 11 janvier 2026 à 23 h 59 conformément aux dispositions de l'article 33-1 du Règlement Intérieur de la CDA.

La présente décision est susceptible d'Appel devant la Commission Générale d'Appel du District (secretariat@grandvauclose.fff.fr) dans les 7 jours à compter du lendemain de leur publication, dans les conditions de forme prévues à l'article 190 des Règlements Généraux de la F.F.F

XXXX XXXX – Arbitre District 3

Cet arbitre est arrivé en retard sur sa rencontre du 7/12/2025.

En conséquence de quoi, la Commission Restreinte de la CDA décide :

- D'infliger à Monsieur XXXX XXXX, une sanction de non-désignation pour une période de 7 jours commençant à courir à compter du lundi 5 janvier 2026 à 0 heures pour se terminer le dimanche 11 janvier 2026 à 23 h 59 conformément aux dispositions de l'article 33-1 du Règlement Intérieur de la CDA

La présente décision est susceptible d'Appel devant la Commission Générale d'Appel du District (secretariat@grandvauclose.fff.fr) dans les 7 jours à compter du lendemain de leur publication, dans les conditions de forme prévues à l'article 190 des Règlements Généraux de la F.F.F

Fin de la Réunion 21h

Le Président
Gérald BETTANCOURT

La Secrétaire
Nathalie GUELEN



DISCIPLINE & REGLEMENTS

COMMISSION DES STATUTS & REGLEMENTS

Ces décisions peuvent être frappées d'appel devant la COMMISSION GENERALE D'APPEL du DISTRICT. Il doit être interjeté par Lettre Recommandée, soit par télécopie ou par courrier électronique (avec accusé de réception) obligatoirement avec en tête du club, dans un délai de 7 jours, à compter de la date de parution sur le Bulletin Officiel. Le droit de constitution et d'instruction du dossier, sera directement débité sur le compte du club.

CSR N°13

Réunion du mercredi 10 décembre 2025

Présents : CRESPIN Raymond - M ROCHER Lionel - GUEGAN Martine- GONDRAN Lina - DEPACE Thomas - -

Nouveaux dossiers

DOSSIER N° 151 : CAROMB – ST SATURNIN D4 du 07/12/2025
DOSSIER N° 152 : VENTOUX SUD – BOLLENE MJCV D3 du 07/12/2025
DOSSIER N° 153 : MIRAMAS FC – AUBAGNE BEL AIR Senior interdistrict F du 07/12/2025
DOSSIER N° 154 : GOULT ROUSSILLON AV – LUBERON SC D4 du 7/12/2025
DOSSIER N° 155 : LE THOR US – DENTELLES FC D4 du 07/12/2025
DOSSIER N° 156 : AUTRE PROVENCE – VENTOUX SUD U16D2 du 07/12/2025
DOSSIER N° 157 : LAPALUD – AVIGNON AC U16 D1 du 07/12/2025
DOSSIER N° 158 : BEDARRIDES AS – PIOLENC AS D4 du 07/12/2025
DOSSIER N° 159 : ISLE BC – CABANNES ST U14 D2 du 06/12/2025
DOSSIER N° 148 : MONTEUX O – JS APT U15 Brassage du 09/11/2025

Dossiers en attente

DOSSIER N° 150 : SARRIANS COM – MISTRAL ACADEMIE D4 du 07/12/2025

RAPPEL - RESERVES RECLAMATIONS

Réserves portant sur la qualification ou la participation d'un joueur qui présente une pièce d'identité lors du contrôle des licences avant match :

Le club qui présente **une pièce d'identité** de l'un de ses joueurs lors du contrôle doit **obligatoirement** présenter un certificat médical, qui peut être celui figurant sur la demande de licence de non contre -indication à la pratique du football, établi au nom du joueur et comportant le nom du médecin, la date de l'examen et sa signature manuscrite et son cachet.

Tout club visé par des réserves formulées pour non-présentation de licence peut se voir demander l'original, aucune photocopie ne sera acceptée, de la ou des licences concernées par l'organisme gérant la compétition.

A défaut de cet envoi dans les délais impartis, le club concerné encourt la perte par pénalité du match si les réserves sont régulièrement confirmées. (ART 142-7)

IMPORTANT – FORMALITES D'AVANT MATCH

INFORMATION FMI

- Le club recevant doit tout mettre en œuvre afin de disposer d'une tablette en état de fonctionnement pour toute la durée de la rencontre.

Le club recevant a l'obligation de synchroniser la tablette au moins une fois le jour du match, sous peine de sanction. Les licences sont consultables sur la tablette par les deux équipes et l'arbitre.

-En cas de recours à une feuille de match papier, les arbitres exigent les présentations des licences dématérialisées sur l'outil Footclubs Compagnon.

A défaut de pouvoir utiliser cet outil et si le club a imprimé une ou plusieurs licences sur papier libre il peut présenter celle-ci (listing licence). Dans ce cas l'arbitre se saisit de la ou des licence(s) concernée(s) et la/les transmet dans les meilleurs délais à l'organisme gérant la compétition.

Rappel : Les clubs doivent adresser un rapport succinct sur les anomalies de fonctionnement sous peine d'amende.

Dossier n° 151

N° Match : 53969823

CAROMB – ST SATURNIN D4 du 07/12/2025

Vu le courrier électronique de Mr GALLOT Gilles Secrétaire de ST SATURNIN en date du 07/12/2025 qui précise :
« L'équipe de ST SATURNIN ne sera pas présente à la rencontre du 07/12/2025 et ce par manque d'effectif. »

Par ces motifs,

La CSR jugeant en premier ressort dit match perdu par forfait à ST SATURNIN (voir article 159, alinéa 4 RG FFF)

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation

Dossier n° 152

N° Match : 53966894

VENTOUX SUD – BOLLENE MJCV D3 du 07/12/2025

Vu le courrier électronique du club de BOLLENE MJCV en date du 07/12/2025 qui précise :
« L'équipe de BOLLENE MJCV ne sera pas présente à la rencontre du 07/12/2025 et ce par manque d'effectif. »

Par ces motifs,

La CSR jugeant en premier ressort dit match perdu par forfait à BOLLENE MJCV (voir article 159, alinéa 4 RG FFF)

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation

Dossier n° 153

N° Match : 55216497

MIRAMAS FC – AUBAGNE BEL AIR SC Seniors Inter District F du 07/12/2025

Vu le courrier électronique du club de MIRAMAS FC en date du 08/12/2025 qui précise :
« L'équipe de MIRAMAS FC n'était pas présente à la rencontre du 07/12/2025 et ce par manque d'effectif. »

Par ces motifs,

La CSR jugeant en premier ressort dit match perdu par forfait à MIRAMAS FC (voir article 159, alinéa 4 RG FFF)

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation

Dossier n° 154

N° Match : 53970344

GOULT ROUSSILLON AV- LUBERON SC D4 du 07/12/2025

Vu le courrier électronique du club de LUBERON SC en date du 06/12/2025 qui précise :

« L'équipe de LUBERON SC ne sera pas présente à la rencontre du 07/12/2025 et ce par manque d'effectif. »

Par ces motifs,

La CSR jugeant en premier ressort dit match perdu par forfait à LUBERON SC (voir article 159, alinéa 4 RG FFF)

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation

Dossier n° 155

N° Match : 53969475

LE THOR US – DENTELLES FC D4 du 07/12/2025

Vu le courrier électronique du club de DENTELLES FC en date du 06/12/2025 qui précise :

« L'équipe de DENTELLES FC ne sera pas présente à la rencontre du 07/12/2025 et ce par manque d'effectif. »

Par ces motifs,

La CSR jugeant en premier ressort dit match perdu par forfait à DENTELLES FC (voir article 159, alinéa 4 RG FFF)

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation

Dossier n° 156

N° Match : 54756690

AUTRE PROVENCE – VENTOUX SUD U16 D2 du 07/12/2025

Vu le courrier électronique du club de VENTOUX SUD en date du 06/12/2025 qui précise :

« L'équipe de VENTOUX SUD ne sera pas présente à la rencontre du 07/12/2025 et ce par manque d'effectif. »

Par ces motifs,

La CSR jugeant en premier ressort dit match perdu par forfait à VENTOUX SUD (voir article 159, alinéa 4 RG FFF)

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation

Dossier n° 157

N° Match : 54631025

LAPALUD – AVIGNON AC U16 D1 du 07/12/2025

Vu sur la feuille de match l'annotation de Mr SAHBI Mohamed arbitre officiel :

A 10h30, heure du coup d'envoi l'équipe de AVIGNON AC n'était pas présente sur le terrain

Par ces motifs,

La CSR jugeant en premier ressort dit match perdu par forfait à AVIGNON AC (voir article 159, alinéa 4 RG FFF)

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation

Dossier n° 158

N° Match : 53969325

BEDARRIDES AVS – PIOLENC AS D4 du 07/12/2025

Vu la réserve portée par courrier électronique par M ALVES Mickael capitaine de BEDARRIDES jugée irrecevable car mal formulée et non nominative

Dans ces conditions cette réserve ne peut être transformée en réclamation d'après match.

Attendu que le non-respect des formalités relatives à la formulation des réserves et à leur confirmation entraîne leur irrecevabilité (voir article 186, alinéa 2 RG FFF)

Par ces motifs,

La CSR jugeant en premier ressort dit la réserve irrecevable et confirme le score acquis sur le terrain BEDARRIDES AS – PIOLENC AS 0 à 2

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation

Dossier n° 159

N° Match : 54851536

ISLE BCI – CABANNES ST U14 D2 du 06/12/2025

Vu le courrier électronique du club de CABANNES FC en date du 05/12/2025 qui précise :

« L'équipe de CABANNES FC ne sera pas présente à la rencontre du 06/12/2025 et ce par manque d'effectif. »

Par ces motifs,

La CSR jugeant en premier ressort dit match perdu par forfait à CABANNES ST (voir article 159, alinéa 4 RG FFF)

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation

Martine GUEGAN,
Présidente de séance

ROCHER Lionel
Secrétaire

COMMISSION
FOOTBALL ANIMATION

Ces décisions peuvent être frappées d'appel devant la COMMISSION GENERALE D'APPEL du DISTRICT. Il doit être interjeté par Lettre Recommandée, soit par télécopie ou par courrier électronique (avec accusé de réception) obligatoirement avec en tête du club, dans un délai de 7 jours, à compter de la date de parution sur le Bulletin Officiel. Le droit de constitution et d'instruction du dossier, sera directement débité sur le compte du club.

Réunion du Jeudi 11 décembre 2025

Présents : M. SASSI (Président de la Commission), M. ZANDOMENEGHI, M. BOUCHENTOUF, M. THIABAUD, M. LAURENT ;

Excusés: Mme. GARCIA, M. ZEDGUENIDZE, M. EL HAMMOUNI, M.GOUSSET.

Assiste :

DOCUMENTS – INFOS PRATIQUES – FOOT ANIMATION

Nous constatons aujourd'hui une dérive importante au niveau du foot animation, la participation de joueurs jouant dans une catégorie ne correspondant pas à leur âge. Il y a des règlements FFF qui sont donc bafoués, au détriment de l'évolution normale d'un enfant, en raison d'un potentiel élevé, ce qui accentue les problèmes potentiels avec les parents (génération MBAPPE).

La commission foot animation du district INTERDIT de telles pratiques. Les clubs en infraction se verront amendés fortement et leur équipe interdite de participer dans la catégorie concernée.

Nous rappelons chaque éducateur à ses devoirs.

Catégories U12/U13

BILAN TOUR PRELIMINAIRE FESTIVAL FOOT 2025/2026

- **31/32 PLATEAUX JOUES – report au 20 Décembre 2025-poule 10 centre**
- **(MORIERES ACS 1/MONTFAVET SPC1/FC AVIGNON 2/LAARACHI ACADEMY 2/CARPENTRAS FC 2).**
- **160 équipes au départ – 14 équipes en situation de forfait.**
- **(APT JA 2/CFC AVIGNON 4/BC ISLE 2/MJCV 1/CUCURON ES 1/GOULT ROUSSILLON AV 1 et 2/LES VALAYANS AS 1/LES VIGNERES FC 1/GRES ORANGE US 2/FC TARASCON 1/VELLERON SO 2/VENTOUX SUD 2/VISAN 1.**
- **8 équipes en situation irrégulière au règlement- dossiers transmis à la commission compétente.**
- **FC AVIGNON 3/FC ENTRAIGUE ALTHEN 3/LA TOUR D AIGUE US 3/**
- **LAARACHI ACADEMY 1/MISTRAL ACADEMIE 1/MONTFAVET SPC 2/VEDENE LE PONTET 3 et 4.**

BILAN J.4

U12/13 29 Novembre :

JOURNEE #4		FEUILLE DE MATCH										FORFAIT
POULE	CLUBS	FDM NON UTILISEE	FDM PARTIEL NON RECU	FDM PARTIEL NON CONFORME	TRAME HORS DELAI	NON CONFORME ILLISIBLE	NON CONFORME TRAME	NON CONFORME INFILTE (JUEUR(S))	NON CONFORME INFILTE (EDUCATEUR(S))	NON CONFORME SIGNATURE(S) INFILTE	NON CONFORME SIGNATURE(S) ARBITRE(S)	
ACC POULE B	DENTELLES 1	X										
ACC POULE D	MONTAVET 2						X					
ACC POULE D	VEDENE LE PONTET 2	X										
U13 AVENIR POULE A	AVIGNON OUEST 1						X					
U13 AVENIR POULE A	TARASCON FC 1	X						X				
U13 AVENIR POULE A	VENTOUX SUD 2	X							X			
U13 AVENIR POULE A	SABRIANS 1							X		X		
U13 AVENIR POULE C	MONTAVET 1	X						X				
U13 AVENIR POULE D	MONTEUX 1							X				
U13 AVENIR POULE D	MOLLEGE / EYGALIERES 1	X								X		
U13 AVENIR POULE E	VEDENE LE PONTET 3											X
U13 AVENIR POULE F	POLENC 1										X	
U13 AVENIR POULE G	ST. ANDIOL 1										X	
U13 AVENIR POULE H	VELLERON 2									X		
U13 AVENIR POULE H	VILLENEUVE 3							X				
U13 AVENIR POULE I	ALPILLES FC 2								X			
U13 AVENIR POULE J	LES VALAYANS 1								X			
U13 AVENIR POULE L	GRAVESON 2									X	X	
U13 AVENIR POULE L	BARBENTANE 1							X				
U13 AVENIR POULE L	ST. REMY 2								X			
U13 AVENIR POULE M	FOOT 5 ACADEMIE 2								X			
U13 AVENIR POULE M	ENTRAIGUES/ALTHEN 2								X			
U13 AVENIR POULE N	LUBERON SC 2					X						
U13 AVENIR POULE O	ENTRAIGUES/ALTHEN 6											X
U13 AVENIR POULE O	BOLLENE RCB 2										X	
U12 AVENIR POULE B	COURTHEZON / JONQUIERES 3	X								X		
U12 AVENIR POULE B	ST. DIDIER PERNES 4								X			
U12 AVENIR POULE C	LORIOI 3	X	X									
U12 AVENIR POULE D	ST. DIDIER PERNES 5	X					X					
U12 AVENIR POULE E	MONDRAGON MORNAS 2										X	
U12 AVENIR POULE E	NYONS 2							X				
U12 AVENIR POULE E	MONTEUX 3										X	
U12 AVENIR POULE F	VILLENEUVE 5							X				
U12 AVENIR POULE F	ENTRAIGUES/ALTHEN 3										X	
U12 AVENIR POULE F	SORGUES 4										X	
U12 AVENIR POULE F	MONTAVET 3										X	
U12 AVENIR POULE G	GRAVESON 3								X			
U12 AVENIR POULE G	ST. REMY 3									X		
U12 AVENIR POULE I	LES VIGNIERES 1			X						X		
U12 AVENIR POULE I	AVIGNON CFC 3							X				
U12 AVENIR POULE I	CABANNES 1							X				
U12 AVENIR POULE I	VILLENEUVE 6								X			

JOURNEE #4		REPORT(S)		3
POULE	RENCONTRE(S)			
U13 AVENIR POULE B	ST. DIDIER PERNES 2 vs ENT. USAP/RGM 2	X		Reporté
U12 AVENIR POULE A	CHEVAL BLANC 2 vs ST. DIDIER PERNES 3	X		Reporté
U12 AVENIR POULE D	LA TOUR D'AIGUES 2 vs LES MINOTS DU VASIO 1	X		Reporté

JOURNEE #4		MANQUANT(S)		17
POULE	CLUBS HÔTE	FDM ABS	HÔTE	
U13 AVENIR POULE A	LORIOI 1	X	E	LORIOI 1 vs CAMARET 1
U13 AVENIR POULE B	BC ISLE 1	X	E	BC ISLE 1 vs MONDRAGON MORNAS 1
U13 AVENIR POULE G	ROGNONAS 1	X	D	ROGNONAS 1 vs EYRAGUES 1
U13 AVENIR POULE J	LORIOI 2	X	E	LORIOI 2 vs CARPENTRAS 2
U13 AVENIR POULE K	CAVAILLON 4	X	E	CAVAILLON 4 vs CALAVON 2
U13 AVENIR POULE L	ENT. ST. JEAN DU GRES 1	X	B	ENT. ST. JEAN DU GRES 1 vs TARASCON SC 2
U13 AVENIR POULE M	GADAGNE 1	X	G	GADAGNE 1 vs AVIGNON CFC 1
U13 AVENIR POULE M	AVIGNON CFC 4	X	I	AVIGNON CFC 4 vs ST. SATURNIN 1
U13 AVENIR POULE N	VAL DURANCE 2	X	D	VAL DURANCE 2 vs NOVES 2
U13 AVENIR POULE O	BOLLENE MJC V 1	X	B	BOLLENE MJC V 1 vs VISAN 1
U13 AVENIR POULE O	SERIGNAN 1	X	D	SERIGNAN 1 vs VISAN 1
U12 AVENIR POULE E	VENTOUX SUD 4	X	D	VENTOUX SUD 4 vs MONTEUX 4
U12 AVENIR POULE G	VAL DURANCE 3	X	B	VAL DURANCE 3 vs TARASCON FC 2
U12 AVENIR POULE G	CAVAILLON 3	X	D	CAVAILLON 3 vs TARASCON FC 2
U12 AVENIR POULE H	LORIOI 4	X	D	LORIOI 4 vs ENTRAIGUES/ALTHEN 5
U12 AVENIR POULE I	AVIGNON OUEST 3	X	G	AVIGNON OUEST 3 vs PLAN D'ORGON 3
U12 AVENIR POULE I	AVIGNON US 2	X	D	AVIGNON US 2 vs VILLENEUVE 6

BILAN J.2

U12/13 15 NOVEMBRE :

JOURNEE #2		FEUILLE DE MATCH										FORFAIT
POULE	CLUBS	FDM NON UTILISEE	FDM PARTIEL NON RECU	FDM PARTIEL NON CONFORME	TRAME HORS DELAI	NON CONFORME ILLISIBLE	NON CONFORME TRAME	NON CONFORME INFILTE (JUEUR(S))	NON CONFORME INFILTE (EDUCATEUR(S))	NON CONFORME SIGNATURE(S) INFILTE	NON CONFORME SIGNATURE(S) ARBITRE(S)	
ACC POULE A	VELLERON 1	X										
U13 AVENIR POULE A	CAMARET 1	X	X								X	
U13 AVENIR POULE C	MONTAVET 1	X										
U13 AVENIR POULE D	DENTELLES 2	X										
U13 AVENIR POULE D	ENT. ROP / RASTRAU 1	X					X					
U13 AVENIR POULE E	ENT. USAP/RGM 1	X	X									
U13 AVENIR POULE E	CADENOUSSE 2										X	
U13 AVENIR POULE F	AVIGNON AC 3										X	
U13 AVENIR POULE H	VILLENEUVE 3										X	X
U13 AVENIR POULE I	ALPILLES FC 2									X		
U13 AVENIR POULE I	CAVAILLON 2											
U13 AVENIR POULE I	NOVES 1							X				
U13 AVENIR POULE I	CAVAILLON 2							X				
U13 AVENIR POULE K	CAVAILLON 4										X	
U13 AVENIR POULE K	MOBIERES 2										X	
U13 AVENIR POULE K	CAVAILLON 5										X	
U13 AVENIR POULE L	EYRAGUES 2										X	
U13 AVENIR POULE L	BARBENTANE 1										X	
U13 AVENIR POULE M	MISTRAL ACADEMIE 2								X			
U13 AVENIR POULE O	ENTRAIGUES/ALTHEN 6										X	
U13 AVENIR POULE O	SERIGNAN 1											
U13 AVENIR POULE O	BOLLENE RCB 2							X			X	
U13 AVENIR POULE O	SORGUES 2										X	
U12 AVENIR POULE B	PERTUIS 2	X	X									
U12 AVENIR POULE D	LA TOUR D'AIGUES 2	X										
U12 AVENIR POULE S	ENTRAIGUES/ALTHEN 4										X	X
U12 AVENIR POULE G	CAVAILLON 3							X				
U12 AVENIR POULE G	TARASCON FC 2							X				
U12 AVENIR POULE G	ST. REMY 3								X			
U12 AVENIR POULE H	ENTRAIGUES/ALTHEN 5							X				

JOURNEE #2		MANQUANT(s)	9	
POULE		CLUBS HÔTE	FDM ABS	HÔTE
U13 Avenir Poule G	LES ANGLÉS 1	X	C	LES ANGLÉS 1 vs MONTEUX FEMININ 1
U13 Avenir Poule G	ST. ANDIOL 1	X	E	ST. ANDIOL 1 vs ROGNONAS 1
U13 Avenir Poule H	GADAGNE 2	X	E	GADAGNE 2 vs VELLERON 2
U13 Avenir Poule K	CALAVON 2	X	C	CALAVON 2 vs APT JS 3
U13 Avenir Poule M	FOOT 5 ACADEMIE 2	X	C	FOOT 5 ACADEMIE 2 vs AVIGNON CFC 1
U13 Avenir Poule N	LA TOUR D'AIGUES 3	X	B	LA TOUR D'AIGUES 3 vs NOVES 2
U13 Avenir Poule N	PLAN D'ORÇON 2	X	G	PLAN D'ORÇON 2 vs VAL DURANCE 2
U12 Avenir Poule H	AUBIGNAN 2	X	E	AUBIGNAN 2 vs LORIOL 4
U12 Avenir Poule I	AVIGNON OUEST 3	X	G	AVIGNON OUEST 3 vs AVIGNON US 2

[illegible]

Feuilles de match non reçu soit par plateau reporté ou feuilles non parvenu.

POULE 1 J1 CAMARETAVS 1/MAILLANE ST 1/AVIGNON AC 1
POULE 1 J3 VEDENE LE PONTET AC 1 et 2 MONTFAVETSPC 1
POULE 2 J3 CARPENTRAS FC 2/RCB BOLLENE 1/COURTHEZON JONQUIERES 1
POULE 4 J1 LORIOLE FC 1/AUTRE PROVENCE US 1
POULE 4 J2 VILLENEUVE FC 2/LORIOLE FC 1
POULE 3 J3 ARC CAVAILLON 1/ST JEAN DU GRES 1
POULE 5 J2 ARC CAVAILLON 2/MONTFAVET SPC 2
POULE 5 J3 ST JEAN DU GRES 2/LA TOUR D AIGUE US 2
POULE 5 J4 ARC CAVAILLON 2/AC AVIGNON 3
POULE 7 J2 SERRES US 1/NYONS FC 1/FC ENTRAIGUES ALTHENES 1
POULE 7 J4 CALAVON FC 1/VAL DURANCE FC 2/FOOT 5 ACADEMIE 1
POULE 8 J1 RCB BOLLENE 2/LES ANGLES EMAF 2
POULE 8 J1 MINOTS DU VASIO 1/PIOLENC AS 1
POULE 8 J2 DENTELLES FC 2/RCB BOLLENE 2
POULE 8 J3 MJCV 2/PIOLENC AS 1
POULE 8 J3 VIOLES FCJ 1/RCB BOLLENE 2
POULE 8 J4 PIOLENC AS 2/DENTELLES FC 1
POULE 9 J1 ST ETIENNEDU GRES JS 1/GRAVESON EJGC 2/MISTRAL ACADEMIE 2
POULE 9 J2 AVIGNON FC 2/ST ANDIOL O 1/SC TARASCON 1
POULE 9 J4 BARBENTANE O 2/ ST ETIENNEDU GRES JS 1/FC AVIGNON 2
POULE 11 J2 OC ORANGE 2/LAPALUD 1
POULE 11 J3 OC ORANGE 2/CAROMB SC 1
POULE 12 J2 SAULT 1/CALAVON FC 2/BC ISLE 2
POULE 12 J3 BC ISLE 2/ LES VIGNERES FC 2
POULE 12 J4 FC TARASCON 2/AVIGNON CFC 1/BC ISLE 2
POULE 13 J3 FC AVIGNON 3/MONDRAGON MORNAS SCO 2/OC ORANGE 3
POULE 13 J3 ARC CAVAILLON 3/AC AVIGNON 5/VEDENE LE PONTET AC 5
POULE 14 J1 GADAGNE SC 3/SORGUES ESP 3
POULE 14 J3 BARBENTANE O 3/CFC AVIGNON 2/GADAGNE SC 3
POULE 14 J3 ST JEAN DU GRES JS 3/SARRIANS COMETE 1/AUTRE PROVENCE US 3
POULE 15 J2 LORIOLE FC 2/VILLENEUVE FC 5
POULE 15 J2 FC AVIGNON 3/VILLENEUVE FC 5/VENTOUXSUD 3
POULE 16 J3 BOULBON / MONTFAVET SPC
POULE 16 J3 SC LUBERON /ST DIDIER PERNES 4
POULE 16 J4 PERTUIS USR 4/PLAN D ORGON US 2

JOURNEE 5

FEUILLE DE PLATEAU NON RECU

P1 CAMARET AVS 1 (remis)/P2 BOLLENE RCB 1 /P2 CAMARET AVS 2(remis)/P3 VAL DURANCE FA 1/P3 GADAGNE SPC 1/P4 COURHEZON JONQUIERES 2/P4 CAMARET AS 2 (remis)/P5 AC AVIGNON 3/P5 GOULT ROUSSILLON AV 1/P7 DENTELLES FC 1/P9 AVIGNON FC 2/P11 VENTOUX SUD 2/P11 LAPALUD 1/P13 FC AVIGNON 3/P13 ACS MORIERES (remis)/P14 GADAGNE SPC 3/P15 VENTOUX SUD 4 (remis).

COMMISSION :	FOOT ANIMATION
Date de la réunion :	commission foot animation 11/12/25 u10u11

N° de match	Nom du club	N° d'affiliation	Raison de l'amende	Montant	Observations
P3 J4	SPORTING CLUB LUBERON	564533	Absence de licence joueur	10	
P4 J4	LORIOLO FOOTBALL CLUB	564996	Absence de licence joueur	10	
P7 J4	ENTRAIGUES ALTHEN F.C	564568	Absence de licence joueur	10	
P7 J4	VAL DURANCE F.A.	517868	Absence de licence joueur	10	
P8 J4	DENTELLES F.C	553582	Absence de licence joueur	10	
P9 J4	BARBENTANE O.	503524	Absence de licence joueur	10	
P12 J4	AVIGNON CHEMINOT .F.C	525402	Absence de licence joueur	10	
P15 J4	LORIOLO FOOTBALL CLUB	564996	Absence de licence joueur	10	
P15 J4	VILLENEUVE F.C	524768	Absence de licence joueur	10	
P1 J3	CAMARET AV. S	503135	Absence de licence joueur	10	
P5 J4	CUCURON ET.S	521410	Forfait simple championnat et coupes foot animation	10	
P5 J4	GOULT ROUSSILLON AVENIR	582505	Forfait simple championnat et coupes foot animation	10	
P11 J4	NYONS F.C.	504287	Forfait simple championnat et coupes foot animation	10	
P11 J4	CAROMB SP. C	503280	Forfait simple championnat et coupes foot animation	10	
P12 J4	APT J.S	560388	Forfait simple championnat et coupes foot animation	10	
P12 J4	OLYMPIQUE SALTESIEN	564410	Forfait simple championnat et coupes foot animation	10	
P14 J4	CALAVON F.C	590239	Forfait simple championnat et coupes foot animation	10	
P14 J4	AVIGNON CHEMINOT .F.C	525402	Forfait simple championnat et coupes foot animation	10	
P5 J3	MONTFAVET SP.C.	520114	Forfait simple championnat et coupes foot animation	10	
P5 J3	VILLENEUVE F.C	524768	Forfait simple championnat et coupes foot animation	10	
P7 J3	MISTRAL ACADEMIE FOOTBALL	560379	Forfait simple championnat et coupes foot animation	10	
P9 J3	VELLERON S.O.	518019	Forfait simple championnat et coupes foot animation	10	
P9 J3	MISTRAL ACADEMIE FOOTBALL	560379	Forfait simple championnat et coupes foot animation	10	
P11 J3	VISAN J.S	503382	Forfait simple championnat et coupes foot animation	10	
P12 J3	ALPILLES F.C	564474	Forfait simple championnat et coupes foot animation	10	

COMMISSION :	FOOT ANIMATION
Date de la réunion :	COMMISSION FOOT ANIMATION 11 DEC 25 U10U11 BIS

N° de match	Nom du club	N° d'affiliation	Raison de l'amende	Montant	Observations
P12 J3	ST REMY F.C	564136	Forfait simple championnat et coupes foot animation	10	
P12 J3	GADAGNE SP. C	518016	Forfait simple championnat et coupes foot animation	10	
P12 J3	SPORTING CLUB LUBERON	564533	Forfait simple championnat et coupes foot animation	10	
P3 J4	EYRAGUES O.	518903	Absence de licence joueur	10	
P13 J4	CAVAILLON A.R.C	512627	Absence de licence joueur	10	
P12 J4	BOXELAND C. ISLOIS	503332	Forfait simple championnat et coupes foot animation	10	

Catégorie U8-U9

Les poules et feuilles de plateau sont sur le site du district dans infos pratiques.

Les feuilles de plateau sont à retourner au district par mail au plus tard le jeudi qui suit les rencontres.

Catégorie U6-U7

Les poules se trouvent sur le site du district dans infos pratiques.

Au vu de peu de volontaires U7 et U6 exclusivement (générationnel), nous avons pris la décision pour cette première phase de ne constituer que des poules mixtes U6U7.

Toutefois, pour la 2^{ème} phase, mi-janvier, nous créerons des poules U6, U6U7 et U7. A partir du mois de novembre, vous pourrez nous proposer par mail vos souhaits.